



L'Union, le 30 janvier 2020

## Conseil Municipal du 29 janvier 2020

### Compte-rendu

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Madame KATY COLDER est désignée secrétaire de séance.

#### 1- Informations du Maire

#### 2- Adoption du Procès-Verbal 2019-09 du conseil municipal du 18 décembre 2019

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/09 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019.

-----  
*Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal N°2019/09 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019.*

#### 3- Finances

##### 3.1. Subventions en faveur des associations sportives

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions 2020
L'Union Saint Jean FC	20 000 €
A.S.U.R	20 000 €
A.S.U.H.B	20 000 €
A.S.U.V.B	21 000 €
L'Union Gym	13 000 €
Dojo Unionais	12 000 €
U.C.A.	11 500 €
L'Union Tir à l'Arc	10 000 €
T.C.U	6 000 €
L'Union Cyclisme 31	1 500 €
<b>Total</b>	<b>135 000 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune, comme indiqué dans le tableau ci-dessus présenté.

Madame NATHALIE GAUVRIT, membre du bureau de l'association L'Union Gym, ne participe pas au vote

### **3.2. Subventions en faveur des associations Plaisir de Lire, L'Union des Jeux (ludothèque), Le Pôle Musical de L'Union, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une première partie des subventions 2020 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La seconde partie sera proposée au conseil municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2020. Le montant proposé correspond à 50 % de la subvention versée en 2019.

Associations	Montant
Plaisir de Lire	26 500 €
L'Union des Jeux (La Ludothèque)	31 500 €
Le Pôle Musical de l'Union	125 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	60 000 €
L'Envol – Les Moussaillons -	56 500 €
<b>Total</b>	<b>299 500 €</b>

-----

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations de la Commune, comme indiqué dans le tableau ci-dessus présenté, afin de leur permettre de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Madame KATY COLDER, membre du bureau de l'association L'Union des Jeux (Ludothèque), ne participe pas au vote

### **3.3. Aménagement des espaces publics et des réseaux sur le secteur de La Violette : adoption d'une convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole – solde**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019-70 adoptée en séance du conseil municipal du 3 juillet 2019 relative au projet urbain partenarial (PUP).

Ce projet urbain partenarial (PUP) porte sur les aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette d'un montant de 4 330 000 euros TTC.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la mise en place de ce projet urbain partenarial (PUP) financé par les constructeurs à hauteur de 3 246 364 euros TTC.

Cette délibération prévoyait par ailleurs le financement de 370 000 euros TTC soit sur l'enveloppe locale de voirie, soit par le biais de fonds de concours.

A ce jour, ce financement a été consommé à hauteur de 220 000 euros TTC par imputation sur l'enveloppe locale de voirie.

Il reste donc 150 000 euros TTC (125 394 euros TTC une fois déduit le FCTVA).

Par délibération D2019-70, le conseil municipal a adopté le financement de ce montant via un fonds de concours afin de ne pas devoir remettre en cause les projets engagés sur l'enveloppe locale de voirie.

Les termes de la convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union ont été adoptés ainsi que le versement de fonds de concours par la commune de L'Union échelonné sur une période de deux ans soit en 2019 et en 2020 d'une part et d'autre part par une retenue sur l'attribution de compensation de 5 250 euros en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion.

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

-----

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

#### **4- Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG**

##### **4.1. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – Eclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 mai 2019, concernant l'éclairage de la voie verte bordant le lac de Saint Caprais, opération référence 11 AS 381, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- Fourniture et pose de 14 à 15 ensembles d'éclairage public solaire équipés de mâts de 5 mètres de hauteur et équipés d'appareils LED 14W programmés pour un abaissement en milieu de nuit. La commune précisera la plage horaire d'abaissement.

Il sera proposé par l'entreprise un matériel intégrant un allumage par détection pendant une plage horaire définie. Le SDEHG se réserve toutefois un droit de réserve sur ce matériel si les qualités techniques ne sont pas convenables.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	26 400 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>8 354 €</b>
Total	41 250 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

-----

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 381,
- De verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

##### **4.2. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – 2<sup>ème</sup> phase de déploiement de défibrillateurs sur le réseau public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 30 avril 2019, pour la seconde phase de déploiement de défibrillateurs sur le réseau d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération 11 BT 637 comme suivant :

- Zone 1 : Centre Technique Chemin de la Violette  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le Point Lumineux (PL) 3069
- Zone 2 : Boulodrome des Acacias  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL le plus proche (emplacement à préciser avec la Commune)
- Zone 3 : Allée des Nymphéas  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 3859
- Zone 4 : Rue de Bidart  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 1441
- Zone 5 : Rond-point du cimetière Chemin du Merle / Avenue des Vents d'Autan  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 3443 déplacé dans l'opération 11AS0202
- Zone 6 : Intersection Allée de Port Vendres / Rue de la Palme  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 1897
- Zone 7 : Intersection Chemin du Merle / Rue des Cailles  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 2355
- Zone 8 : Rue du Lac d'Oo  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 3323
- Zone 9 : Rond-point des Menhirs Avenue des Pyrénées / Avenue de Gavarnie  
Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur sur le PL 1217
- Zone 10 : Intersection Rue de Tarbes / Rue de Guéthary  
Pose d'un totem défibrillateur extérieur à raccorder sur le poste DP P0533 TARBES
- Zone 11 : Avenue d'Hermès  
Pose d'un totem défibrillateur extérieur à raccorder sur le poste DP P0577 MONTREDON 1.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	5 258 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 070 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>5 817 €</b>
<hr/>	
Total	13 145 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le projet relatif à l'opération référence 11 BT 637,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

-----

*Le conseil municipal décide à l'unanimité,*

- *D'approuver le projet relatif à l'opération référence 11 BT 637,*

- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

## 5- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au conseil municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération T.T.C
2019-94	Rénovation de la structure multi-accueil « La Farandole » Marché public de travaux – <b>Lot 1</b> : Gros œuvre / Démolition <b>Lot 2</b> : Désamiantage <b>Lot 4</b> : Cloisonnement / Isolation / Plâtrerie <b>Lot 5</b> : Menuiseries intérieures bois <b>Lot 6</b> : Sols souples <b>Lot 7</b> : Faïence <b>Lot 8</b> : Peinture <b>Lot 9</b> : Plomberie / Chauffage / Sanitaire / Ventilation <b>Lot 10</b> : Electricité courants forts faibles <b>Lot 11</b> : Photovoltaïque <b>Lot 12</b> : <i>Jeux d'extérieurs</i> <b>Lot 13</b> : Nettoyage de mise en route	<b>Lot 1</b> : société INNO TP <b>Lot 2</b> : société DI ENVIRONNEMENT <b>Lot 4</b> : société SARL PAGES ET FILS <b>Lot 5</b> : », société CGEM CONSTRUCTION <b>Lot 6</b> : société CERM SOLS <b>Lot 7</b> : société SARL TECHNI CERAM <b>Lot 8</b> : société AVIGI LAFORET <b>Lot 9</b> : société ADECOTHERM <b>Lot 10</b> : société SONOTECHNIC <b>Lot 11</b> : société CENEO <b>Lot 12</b> : société LOISIRS DIFFUSION <b>Lot 13</b> : société XL PROPLETE	<b>Lot 1</b> : 339 596.40 € TTC <b>Lot 2</b> : 21 600 € TTC <b>Lot 4</b> : 36 732.34 € TTC <b>Lot 5</b> : 60 635.97 € TTC <b>Lot 6</b> : 11 880 € TTC <b>Lot 7</b> : 10 689.04 € TTC <b>Lot 8</b> : 11 494.86 € TTC <b>Lot 9</b> : 34 564.74 € TTC <b>Lot 10</b> : 37 080 € TTC <b>Lot 11</b> : 12 720 € TTC <b>Lot 12</b> : 13 670.40 € TTC <b>Lot 13</b> : 4 680.00 € TTC
2019-95	Rénovation de la structure multi – accueil la farandole – Marché public de travaux <b>Lot 3</b> : menuiseries extérieures aluminium et PVC.	Considérant la présence d'une seule offre déposée pour le lot 3 « Menuiseries extérieures aluminium et PVC » dont les pièces n'ont pas été déposées dans les délais,  Considérant qu'il convient pour ces motifs d'intérêt général de déclarer la procédure du lot visé en objet sans suite,  Considérant la nécessité de procéder au choix des opérateurs Economiques,  Déclaration sans suite pour le lot 3 de la consultation	
2019-96	Souscription des contrats d'assurance <i>Marché n°2019-23</i> Marché public de services <b>Lot 1</b> : Risques automobiles <b>Lot 2</b> : Risques de dommages aux biens <b>Lot 3</b> : Risques de Responsabilités <b>Lot 4</b> : Protection Juridique de la Ville de L'Union et	<b>Lot 1</b> : société SMACL ASSURANCES <b>Lot 2</b> : société SMACL ASSURANCES <b>Lot 3</b> : le groupement d'entreprises constitué de : Société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire), Société AREAS DOMMAGES (cotraitant), <b>Lot 4</b> : société SMACL	<b>Lot 1</b> : 15 731.14 € TTC. <b>Lot 2</b> : 21 039.26 € TTC <b>Lot 3</b> : 3 760.93 € TTC. <b>Lot 4</b> : 1 500.25 € TTC.

	Protection fonctionnelle des Agents et des Elus	ASSURANCES	
2019-97	Impressions multi – supports, livraison et installation Accord cadre à bons de commande <b>Lot 1</b> : Signalétiques et impressions multi- supports <b>Lot 2</b> : Adhésif véhicule	<b>Lot 1</b> : entreprise FRAMIREX <b>Lot 2</b> : entreprise SAS CAMELEON / PICTO	<b>Lot 1</b> : accord cadre à bons de commande. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix du catalogue du fournisseur. <b>Lot 2</b> : accord cadre à bons de commande. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires et des prix du catalogue du fournisseur.
2019-98	Réfection et création d'aires de jeux sur le territoire de la ville de L'Union <b>Lot 1</b> : terrassement, VRD, clôtures. <i>Marché n°2019-16</i> Marché public de travaux <b>Modification n°1</b>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser d'une part des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial et d'autre part de prendre en considération des moins-value sur un certain nombre de travaux.  Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de <b>-2 237.22 € TTC</b> .  Le montant du marché initial était de <b>136 330.80 € TTC</b> .  Le nouveau montant du marché est de <b>134 093.58€ TTC</b> .  Soit une baisse de -1%.	
2019-99	Aménagement des abords et des divisions 9 et 10 du cimetière de la ville de l'union Lot Unique Marché n°2019-06 Marché public de travaux <b>Modification n°1</b>	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires relatifs, notamment, la fourniture et la pose de deux portails pivotant 3 vantaux.  Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de <b>13 106.16 € TTC</b> .  Le montant initial du marché était de <b>61 188.18€ TTC</b> .  Le nouveau montant du marché est de <b>74 294.34 € TTC</b> .  Soit une augmentation de 21.42 %.	
2019-100	Réhabilitation des locaux de la MJC Demande de subvention auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du Contrat Territorial 2019-2021	Une subvention d'un montant de 69 550 €, soit 20% du montant hors taxes de la part maîtrise d'œuvre et travaux, est demandée auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du Contrat Territorial 2019-2021.	

2019-101	Rénovation de la structure multi-accueil – La Farandole Marché n°2019-32 <b>Lot 3</b> du marché n°2019-23 : Menuiseries extérieures aluminium et PVC Marché public de travaux négocié sans publicité ni mise en concurrence	<b>Lot 3 : société STORES ET FENETRES</b>	<b>Lot 3 : 34 176.18 € TTC</b>
2020-01	Arrêté d'autorisation d'ouverture au public du DOJO rue du Puy de Sancy	L'établissement DOJO de l'Union type X catégorie 5 sis rue du Puy de Sancy est autorisé à ouvrir au public dans les conditions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'effectif maximum admissible, public et personnel, est de 140 personnes.</li> <li>• L'établissement doit être maintenu en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.</li> <li>• Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.</li> <li>• Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.</li> </ul>	
2020-02	Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union Marché public de travaux <b>Lot 1</b> : Désamiantage <b>Lot 2</b> : Gros œuvre – Démolitions – VRD – Sols durs <b>Lot 3</b> : Etanchéité <b>Lot 4</b> : Menuiseries extérieures <b>Lot 5</b> : Electricité Cfo Cfa Chauffage <b>Lot 7</b> : Plâtrerie Isolation Faux plafonds <b>Lot 8</b> : Menuiseries intérieures <b>Lot 9</b> : Sols souples <b>Lot 10</b> : Peinture <b>Lot 11</b> : Elévateur PMR <b>Lot 12</b> : Plancher technique	<b>Lot 1</b> : la société <b>DANICY</b> <b>Lot 2</b> : la société <b>Nouvelle Thomas et Danizan Midi Pyrénées</b> <b>Lot 3</b> : la société <b>ATE (Agence Toulousaine d'Etanchéité)</b> , <b>Lot 4</b> : la société <b>STORES ET FENETRES</b> , <b>Lot 5</b> : la société <b>L2E 31</b> , <b>Lot 7</b> : la société <b>PAGES ET FILS</b> , <b>Lot 8</b> : la société <b>ETS TEANI</b> , <b>Lot 9</b> : la société <b>CERMSOLS</b> , <b>Lot 10</b> : la société <b>DECOS 2000</b> , <b>Lot 11</b> : la société <b>J.P. PALMERO INDUSTRIE</b> , <b>Lot 12</b> : la société <b>DANICY</b> ,	<b>Lot 1</b> : 11 648.32 € TTC <b>Lot 2</b> : 76 783.55 € TTC <b>Lot 3</b> : 11 217.49 € TTC <b>Lot 4</b> : 46 568.9 € TTC <b>Lot 5</b> : 28 800.00 € TTC <b>Lot 7</b> : 39 931.20 € TTC <b>Lot 8</b> : 17 893.66 € TTC <b>Lot 9</b> : 22 320.00 € TTC <b>Lot 10</b> : 16 887.25 € TTC <b>Lot 11</b> : 14 031.50 € TTC <b>Lot 12</b> : 31 602,936 € TTC
2020-03	Rénovation et réaménagement de la MJC Marché public de travaux <b>Lot 6</b> : Plomberie Ventilation Chauffage	Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 6 « Plomberie ventilation chauffage », Considérant qu'il convient pour ces motifs d'intérêt général de déclarer la procédure du lot visé en objet sans suite. Considérant la nécessité de procéder au choix des opérateurs économiques. Déclaration sans suite du lot 6 de la consultation visée en objet.	

2020-04	Signature d'une convention d'occupation précaire avec Toulouse Métropole	Signature d'une convention d'occupation précaire pour la parcelle section AD n°676 d'une superficie globale de 1 442 m <sup>2</sup> environ située zone des Violettes à L'Union, entre Toulouse Métropole et la Commune de L'Union en vue du projet de jardins partagés du PUP Violettes	
2020-05	Tarifcation du spectacle « La Tournée des Jeunes Talents – Le Printemps du Rire » Vendredi 13 mars 2020 à 20 heures 30 à la Salle des Fêtes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Tarif unique</u> : 5 euros</li> </ul>	
2020-06	Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union- <b>Lot 6</b> : Plomberie Ventilation Chauffage Marché public de travaux sans publicité ni mise en concurrence	<b>Lot 6</b> : la société AQUA ENERGIE CONCEPT	<b>Lot 6</b> : 29 489.16 € TTC
2020-07	Construction du dojo municipal de la ville de L'Union Marché public de travaux <b>Lot n°3</b> <b>Modification n°2</b>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société SAMG, les travaux relatifs aux menuiseries extérieures, intérieures, parquet, sol sportif et protection murale.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires relatifs, notamment, la fourniture et la pose d'un portail un vantail barreaudé, la fourniture et la pose d'une structure barreaudée, la fourniture et la pose de grillage rigide pour fermeture côté du portail.</p> <p>Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 5 293.13 € TTC.</p> <p>Le montant initial du marché était de 267 605.93€ TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 274 855.84 € TTC.</p> <p>Soit une augmentation de 2 %.</p>	
2020-08	Construction du dojo municipal de la ville de L'Union Marché public de travaux <b>Lot n°3</b> <b>Modification n°3 -</b>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société mandataire, <b>SAMG</b> et aux sociétés cotraitantes, <b>SN SERVAT</b> et <b>MENUISERIE ANTRAS</b> les travaux relatifs aux menuiseries extérieures, intérieures, parquet, sol sportif et protection murale.</p> <p>Considérant que l'entreprise SAMG a candidaté en tant que mandataire d'un groupement solidaire, les deux entreprises cotraitantes étant ANTRAS et SN Servat</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de connaître la répartition des prestations attribuées au groupement entre les différentes entreprises.</p> <p>La modification n°3 prend en considération la répartition des prestations confiées au groupement solidaire comme indiqué ci-dessous :</p> <p>Lot n°3-01 : Menuiseries extérieures Société SAMG <b>78 027,12 €</b></p> <p>Lot n°3-02 : Serrurerie Société CN Servat</p>	

		<b>65 325,31 €</b> Lot n°3-03 : Menuiseries intérieures - Mobilier Société Menuiserie Antras <b>124 253,50 €</b> Il n'y aucune incidence financière à cette modification.
--	--	---

## **6- Questions diverses**

*La séance est levée à 19 heures 05*

**Le Maire  
Marc PÉRE**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFFÉ

